

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

MALUS



LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

“ L'EXPÉRIENCE
QUI FAIT LA DIFFÉRENCE
DEPUIS 1960 ”



Bienvenue !

Madame, Monsieur,

Vous allez ou vous venez d'intégrer une formation au sein de l'un de nos établissements **CFP MALUS** et nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans les grandes étapes de votre période de formation.

Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de l'entreprise.

N'hésitez pas à le consulter et à l'utiliser.

Nous vous souhaitons bonne réussite dans votre formation.

Déborah DINOCHÉAU
Présidente des CFP MALUS



SOMMAIRE

Présentation de l'entreprise

Les formations

Les permis

Marchandises et voyageurs

Titres professionnels Transport

CACES[®]

Titres professionnels Logistique

Risque et Sécurité

Développement de compétences

Auto-Ecole

Les équipes

Informations pratiques

Votre arrivée en formation

Votre responsable formation

Votre formation

Vos obligations

Votre centre de formation

Site de formation et conditions de formation

Absences et retards

Suivi du stagiaire

Accueil des personnes en situation de handicap



➔ Présentation de l'entreprise

CFP MALUS est une entreprise familiale créée en 1960, elle est composée de 3 centres de formation répartis dans la région Centre ainsi que trois auto-écoles à Bourges.



Les **CFP MALUS** sont, aujourd'hui, devenus un acteur majeur de la formation professionnelle qui répond aux besoins des entreprises et des particuliers dans le monde du transport, de la logistique, du BTP et de la sécurité.

Nos structures et notre matériel nouvelle génération répondent aux dernières normes technologiques et environnementales. Nos conseillers et notre équipe pédagogique sont spécialisés dans leur domaine pour être à votre écoute et vous apporter des solutions immédiates.

La qualité est notre première préoccupation, c'est pourquoi les **CFP MALUS** s'appuient sur une équipe de formateurs en CDI, du

matériel en adéquation avec l'environnement professionnel et des centres de formations dotés de plateaux techniques qui permettent aux stagiaires d'évoluer dans les meilleures conditions.

Au-delà de notre démarche qualité interne stricte, tant administrative qu'exécutive, nous avons mis en place une normalisation inter-sites, ainsi qu'une double démarche qualité reconnue : les labels et QUALIOPI.

CFP MALUS propose des formations initiales et continues en formations réglementaires et qualifiantes.



Création en 1960



**Entreprise familiale
3ème Génération**



70 Formateurs



7 000 Stagiaires/ an



BOURGES

ZAC de Beaulieu, Rue Louis Béchereau, 18000 Bourges



CHATEAUROUX

ZAC de Grandéols, 740 rue Louis Malbête, 36130 Déols



ORLEANS

ZA des Pierrelets, 35 avenue des Pierrelets, 45380 Chaingy

Les formations

Les permis

PERMIS B96

Permet de conduire un ensemble composé d'un véhicule relevant de la conduite B auquel est attelé une remorque dont le PTAC > à 750 kg et somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est > 3500 kg et < 4250 kg

PERMIS BE

Permet de conduire un ensemble composé d'un véhicule relevant de la conduite B auquel est attelé une remorque dont le PTAC > à 750 kg et somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est > à 4250 kg jusqu'à 7 Tonnes (PTAC de la remorque < 3T5)

PERMIS C

Permet la conduite des véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériel dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.

PERMIS CE

Toute personne souhaitant accéder à la conduite d'un véhicule de transport de marchandises de la catégorie C attelé à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC* dépasse 3.5 Tonnes

PERMIS D

Permet la conduite de véhicules de transport en commun de plus de 9 places assises, conducteur compris.

ECO CONDUITE

Conduite économique dite rationnelle assistée par ordinateur (Véhicules légers et lourds).



Marchandises et voyageurs

FIMO

Concerne toutes les personnes utilisant un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC, pour exercer le métier de conducteur de transport routier de marchandises ou de voyageurs.

FCO

Concerne toutes les personnes utilisant un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC, qui exercent le métier de conducteur de transport routier de marchandises ou de voyageurs, afin d'actualiser leurs connaissances et leurs pratiques en matière de sécurité de réglementation professionnelle.

PASSERELLES

Permet aux conducteurs ayant obtenu une qualification initiale de conducteur de transport de marchandises, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs et inversement.

TAXI/FCCT/MOBILITE

Capacité taxi : Maîtriser les aspects techniques, réglementaires, administratifs et de gestion du Conducteur de « Taxi ».

FCCT : Actualisation des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

Mobilité : conducteur de taxi souhaitant exercer son activité dans un autre département que celui d'obtention du diplôme.



Titres professionnels Transport

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un porteur (> 3,5 t) de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS LES VEHICULES

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule articulé ou un train routier de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

CONDUCTEUR TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

Réaliser en sécurité un transport de personnes avec un véhicule de transport en commun.

ECSR (enseignants de la conduite et de la sécurité routière)

Permettre aux candidats de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives.

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

CCS (certificat complémentaire de spécialisation) :

Moto : assurer la formation pour enseigner des formations 2 roues.

Groupe lourd : assurer la formation pour dispenser la formation aux permis groupe lourd



CACES® R 482

Engins de chantier de catégories A à G.

CACES® R 484

Ponts roulants et portiques de catégories 1.

CACES® R485

Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant de catégories 1 et 2.

CACES® R 486

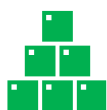
Plateformes élévatrices mobiles de personnel de groupes A, B et C.

CACES® R 489

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 1A à 7.

CACES® R 490

Grues de chargement avec option télécommande



Titres professionnels logistiques

PREPATEUR DE COMMANDES

Acquérir les connaissances techniques réglementaires et professionnelles permettant de préparer l'exécution de commandes pour l'organisation de collectes de produits.

CARISTE D'ENTREPOT

Acquérir les connaissances techniques réglementaires et professionnelles permettant de déplacer des unités de manutention pour stocker et déstocker avec des engins de manutention à conducteur auto-porté des catégories 3 et 5 et gérer les stocks.



Risques et Sécurité

IPR

L'objectif de la Formation est de vous préparer à l'examen de l'IPR afin d'obtenir l'Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT de juillet 2012.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : SST

Acquérir les connaissances pour devenir un acteur de la prévention en entreprise. Savoir comment détecter un danger, réagir en conséquence, connaître le rôle du SST dans la prévention.

SECURITE INCENDIE / MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Acquérir les premières connaissances théoriques et pratiques dans l'utilisation des matériels d'extinction des différents types d'incendies. Savoir évacuer les lieux.

ECHAFAUDAGES

Les formations R457 et R408 (échafaudage fixe et roulant) s'adressent à toutes les personnes débutantes ou expérimentées cherchant à obtenir une formation professionnalisante

PORT DU HARNAIS/TRAVAIL EN HAUTEUR

Acquérir les connaissances et les savoir-faire afin de travailler en hauteur en toute sécurité. Savoir évaluer les risques face à une situation de travail en hauteur et réaliser un sauvetage le cas échéant.

GESTES ET POSTURES

Être capable de manutentionner des charges inertes en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

HABILITATION ELECTRIQUE

Sensibilisation aux risques électriques en fonction de l'emploi pratiqué.

Un agent d'entretien sera obligatoirement habilité pour pénétrer dans un local dans lequel se tient le tableau électrique.

V.G.P

Réaliser les vérifications périodiques en appliquant la réglementation en vigueur (engins de chantier, matériel de levage, machines et équipements divers)

PASI

Appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier



Développement des compétences

FORMATION FORMATEUR

Devenir formatrice/eur, être capable de transmettre le savoir, captiver l'auditoire, avec la pédagogie nécessaire et maîtrise de l'animation.



Auto-Ecole

PERMIS B

Formation au permis de conduire permettant dès 18 ans la conduite d'une voiture et d'une voiture avec remorque si le PTAC ne dépasse pas 750 kg (pour la remorque).

PERMIS MOTO

125 m3, Formation 125, Permis A2, Permis A2 en A.

PERMIS AM

La formation AM permet la conduite inférieure à 50 m3 d'une puissance inférieure à 4 kW et d'une vitesse maximale de 45km/h.

RECUPERATION DE POINTS

Le stage permet de récupérer 4 points au maximum dans la limite des 12 points ou 6 points en permis probatoires sauf cas de stage obligatoire par le tribunal.

REMISE A NIVEAU

La formation de remise à niveau permet d'informer, d'analyser et de redonner confiance aux conducteurs souhaitant rester mobiles le plus longtemps possible.

TEST PSYCHOTECHNIQUE

Entretien d'une durée de 45 minutes avec la présence d'un psychologue afin de valider l'aptitude à la conduite d'un véhicule.

→ Les équipes



Déborah DINOCHÉAU
Présidente



Davy HENRY
Directeur Général



Nicolas GORGE
Coordinateur Général



Chloé
Service
comptabilité



Karen
Support
administratif
CFP 18



Magali
Support
administratif
CFP 36-45

CFP MALUS 18

TRANSPORT



Marie-Noelle Maria

CACES® et Sécurité



Claudia Nathalie

CFP MALUS 36

TRANSPORT



Aline

CACES® et Sécurité



Marie Pierre

CFP MALUS 45

TRANSPORT



Anais

CACES® et Sécurité



Maeva

45 Formateurs

Informations pratiques

Votre arrivée au centre de formation

Horaires d'ouverture de l'accueil : 8h 12h et 13h30 17h30

Votre référent formation

Site de Bourges

Marie-Noëlle et Maria pour les formations TRANSPORT
Ou Tél : 02 36 71 98 20 ou 02 36 71 98 21

Claudia et Nathalie pour les formations CACES® et sécurité
Tél : 02 36 71 98 22 ou 02 36 71 98 23

Site de Châteauroux

Aline pour les formations TRANSPORT Tél : 02 36 71 98 27
Ou Marie-Pierre pour les formations CACES® Tél : 02 36 71 98 28

Site d'Orléans

Anaïs pour les formations TRANSPORT Tél : 02 36 71 98 29
Ou Maëva pour les formations CACES® Tél : 02 36 71 98 77

Votre formation

Avant l'entrée en formation, vous avez bénéficié d'un entretien avec l'une de nos conseillers ou référent en formation afin de déterminer vos besoins. Merci de bien vouloir vérifier votre convocation avant l'entrée en formation pour être sûr de l'adéquation entre la formation et vos attentes.

Lors de l'entrée en formation un test de positionnement et d'évaluation des acquis vous sera proposé afin d'individualiser votre formation et adapter notre parcours pédagogique.

Si vous avez un doute sur l'adéquation de la formation et votre projet professionnel n'hésitez pas à contacter nos conseillers en formation.

Les dates et la durée de stage sont rappelées dans votre convocation

Vos heures de formations : 8H00 - 12H00 13h30-16h30

Les horaires peuvent être aménagés en fonction des besoins spécifiques de la formation et/ou conditions météorologiques

Vos obligations

LES OBLIGATIONS LIEES A LA CONVENTION DE STAGE

- Respecter les stagiaires ainsi que le personnel CFP MALUS
- Respecter le règlement intérieur
- Ne pas manger, boire, fumer ou vapoter à l'intérieur des bâtiments et des véhicules
- Jeter verres, mégots, canettes dans les poubelles et cendriers mis à votre disposition.
- Porter les EPI (Équipements de Protection Individuel) nécessaires sur les plateaux techniques
- Il est strictement interdit d'utiliser les véhicules et chariots élévateurs sans la présence d'un formateur.
- Utiliser le téléphone portable en dehors des heures de formation.

LA SECURITE

- Les règles de circulation et de stationnement



- Comportement à tenir en cas d'accident :

Prévenir le formateur ou la personne à l'accueil afin que les secours soient appelés et qu'un Sauveteur Secouriste du Travail puisse prendre en charge la victime

- Comportement à tenir en cas d'incendie :

Rester calme, donner l'alerte et se diriger vers les issues de secours à l'aide de votre formateur



Se rendre au point de rassemblement situé à côté de l'entrée des pistes PL et identifiable avec la signalétique « Point de rassemblement »

En présence de fumée, baissez-vous : l'air frais est près du sol. Suivez les indications données par les référents

- Les documents d'information sur les différents risques :

Plusieurs documents sont à votre disposition pour vous informer des différents risques :

- Le règlement intérieur vous rappelle vos obligations en matière de sécurité



Règlement intérieur Stagiaires

Malus Formation est un établissement privé d'enseignement de la conduite et de la sécurité. Les élèves y sont admis pour poursuivre leur formation dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, tout est mis en œuvre au sein du centre de formation pour favoriser l'équilibre personnel, la socialisation, le développement de l'esprit d'initiative et du sens de la responsabilité. Cela suppose que chaque élève fournisse le travail personnel demandé nécessaire à la réussite de son projet, respecte un certain nombre de règles destinées à permettre un climat favorable au travail, fasse preuve de tolérance et de respect à l'égard d'autrui, participe dans la mesure de ses possibilités à la vie de l'établissement. Les droits et les devoirs des élèves sont développés ci-après dans le règlement intérieur de l'établissement.

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir :

- Les règles générales et permanentes relatives à la discipline, l'hygiène et la sécurité.
- Les droits et obligations des stagiaires pendant leur formation.
- Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une action de formation organisée par CFP MALUS, y compris dans le cadre de formations d'auto-école.

Article 2 – Horaires de formation et assiduité

- Les horaires de formation sont précisés dans la convocation transmise aux stagiaires et rappelés par le formateur lors de l'entrée en formation. Les horaires peuvent être modifiés en cours de formation selon les besoins.
- La ponctualité est obligatoire. Tout retard doit être justifié.
- Toute absence doit être signalée à l'organisme de formation dès que possible et justifiée par un document officiel.
- L'assiduité est une condition essentielle pour valider la formation et obtenir une attestation ou un diplôme.
- Une pause de 15 mn est proposée par demi-journée (hors auto-école). Les sorties du centre de formation durant les pauses sont sous la responsabilité exclusive du stagiaire.
- Pour les formations auto-écoles conformément au contrat de formation signé par l'élève ou se représentant légal toute absence à une heure de conduire devra être signalées au plus tard 48 Heures avant la leçon au bureau faute de quoi elle sera facturée.
- Les stagiaires en situation de handicap peuvent contacter le référent handicap de l'organisme afin d'étudier les aménagements possibles.

Article 3 – Comportement et discipline

- Les stagiaires doivent adopter un comportement respectueux envers les formateurs, les autres stagiaires et le personnel administratif.
- Toute forme de harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes et discriminations sont interdits et peuvent faire l'objet de sanctions.
- L'usage du téléphone portable est interdit pendant les sessions, sauf autorisation expresse du formateur. Chaque portable des élèves devra être éteint pendant les cours.
- Les locaux et le matériel pédagogique doivent être respectés. Tout dommage causé intentionnellement fera l'objet de sanctions.
- Le stagiaire devra se présenter en formation avec une tenue décente, les vêtements doivent être appropriés aux enseignements et activités dispensés. Vêtements et accessoires de sécurité sont obligatoires suivant la nature de l'enseignement.
- Environnement et cadre de vie : Le cadre de vie contribuant à l'épanouissement et à la réussite de chacun, il convient de respecter les locaux et le matériel et les dépendances.

Article 4 – Hygiène et sécurité

- Les stagiaires doivent respecter les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement et suivre les instructions des formateurs.
- En cas d'incendie ou d'accident, les consignes d'évacuation doivent être strictement respectées.
- Il est strictement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool ou des substances illicites dans les locaux ainsi que sur les sites d'exercice, de fumer dans l'ensemble des locaux et véhicules du Centre de Formation Malus et Malus



V3- MàJ 06.26

Auto-Ecole, de consommer des boissons et prendre ses repas dans les salles de cours, d'utiliser des appareils électriques personnels non autorisés.

Article 5 – Utilisation des équipements et du matériel

- Le matériel pédagogique et informatique est mis à disposition des stagiaires dans le cadre strict de leur formation.
- Toute utilisation à des fins personnelles ou toute dégradation volontaire entraînera des sanctions.
- Le centre de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels appartenant aux stagiaires,
- La circulation des engins à deux roues, à quatre roues est strictement interdit sur les pistes, seulement pour se garer à l'endroit réservé suivant les instructions des formateurs. En cas d'accident, les règles élémentaires de secourisme seront respectées (Protéger, Alerter, Secourir).
- Pour l'accès et la sortie de la piste située ruelle des Gâts, la vitesse est limitée à 30 km/h

Article 6 – Évaluation et validation de la formation

- Les stagiaires s'engagent à réaliser les exercices et épreuves demandés par les formateurs.
- L'évaluation des compétences se fait selon les modalités définies dans le programme de formation.
- La délivrance de l'attestation ou du diplôme est conditionnée à l'assiduité et/ ou à la réussite aux évaluations.
- Le stagiaire doit se rendre à ses heures de conduite avec un téléphone connecté à internet afin de pouvoir présenter son livret de suivi numérique en cas de contrôle par les forces de l'ordre.
- L'élève a le droit à des informations précises et régulières sur sa progression. Les observations et les notes lui sont communiquées par ses formateurs.

Article 7 – Confidentialité et protection des données

Les stagiaires s'engagent à respecter la confidentialité des informations et documents auxquels ils ont accès durant la formation.

L'organisme de formation respecte la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles (RGPD), la politique de protection des données personnelles est disponible sur simple demande.

Article 8 – Sanctions et procédures disciplinaires

En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions peuvent être prises, allant :

1. D'un avertissement oral ou écrit,
2. À une exclusion temporaire,
3. Jusqu'à l'exclusion définitive en cas de faute grave.

Toute sanction fera l'objet d'une notification écrite motivée au stagiaire concerné. Aucune sanction définitive ne peut être prononcée sans que le stagiaire ait été préalablement informé des griefs retenus contre lui et mis en mesure de présenter ses observations lors d'un entretien préalable où il aura la possibilité d'être assisté.

Article 9 – Retards ou Absences

Chaque retard doit faire l'objet d'un bulletin de retard émis par le formateur lors de l'entrée en cours. Des retards ou absences répétés et injustifiés peuvent donner lieu à l'engagement d'une procédure disciplinaire avec information à votre employeur et/ou financeur(s) du stage. La procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Article 10- Représentation des stagiaires

Conformément aux articles R6352-9 à R6352-12 du Code du travail pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant des stagiaires. Leurs missions sont de présenter aux responsables de l'organisme de formation les suggestions visant à améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des stagiaires, ainsi que les réclamations individuelles ou collectives, aux conditions de santé et de sécurité et à l'application du présent règlement intérieur.

Article 11 – Affichage et acceptation du règlement

- Le présent règlement est affiché dans les locaux de l'organisme de formation et disponible sur notre site internet.
- Le règlement intérieur est remis au stagiaire avant l'entrée en formation. Son inscription vaut prise de connaissance du présent règlement.

Fait à Bourges, le 11 Juin 2026

DINOCHEAU Deborah

Présidente des CFP MALUS

Votre centre de formation

Site de formation et conditions de formation

SITES DE FORMATIONS

Des locaux modernes et cohérents avec l'activité, chaque bâtiment correspond aux formations y étant dispensées : locaux climatisés avec des salles détente permettant aux stagiaires de déjeuner sur place lors des pauses repas mais également d'y prendre des collations avec la mise à disposition de distributeurs. CFP MALUS, c'est la mise à disposition pour les élèves des meilleurs moyens techniques et matériels pour la réussite de chaque formation. Les locaux sont régulièrement contrôlés afin de correspondre aux attentes de chacun.

CFP MALUS ce sont également des locaux et une flotte de véhicules récents équipés des dernières technologies de conduite et adaptés à chaque formation.

14 pistes privées sont disponibles pour l'entraînement de permis groupe lourd ou auto-école. Des terrains exclusivement réservés aux formations de travaux publics, des grands entrepôts de formation équipés pour les formations cariste, nacelle, grue et préparateur de commandes.

VOS CONDITIONS DE FORMATION

➤ Stationnement

Un parking gratuit est mis à disposition incluant des places dédiées aux personnes à mobilité réduite.

➤ Restauration

Le centre comprend une salle détente avec la possibilité de réchauffer votre repas sur place ainsi que de prendre votre pause déjeuner.

➤ Services de proximité

Bourges



Déols



Chaingy



Absences et retards

ABSENCES ET RETARDS

Pour le respect de tous, merci de prévenir de votre retard ou de votre absence votre conseiller en formation.

Avant de reprendre votre formation, un bon est à remplir auprès de votre formateur.

Toute absence doit être justifiée. Quelle qu'en soit la cause, vous devez transmettre un justificatif d'absence dans un délais de 48 Heures.

Tout retard ou absence multiplié seront automatiquement communiqués à votre employeur ou à France Travail et pourra donner lieu à un avertissement ou l'exclusion de la formation.

Nous vous rappelons que dans le cadre de nos formations, le nombre d'heures à effectuer prévu par la réglementation et la convention devra être réalisé afin de pouvoir valider votre parcours

Suivi du stagiaire

Afin de valider la formation, le stagiaire se doit de signer les feuilles d'émargements à sa charge.

La qualité et la satisfaction des stagiaires étant au cœur de nos priorités, un questionnaire de satisfaction vous sera remis en fin de formation. Si vous souhaitez nous remonter un axe d'amélioration ou une difficulté rencontrée n'hésitez pas à contacter un membre de la direction.

Accueil des personnes en situation de handicap

CFP MALUS s'engage à l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap.

Si vous souhaitez nous informer d'un handicap ou d'une adaptation nécessaire pour le bon déroulement de votre formation, notre référent handicap est disponible avant et pendant la formation afin de répondre à vos interrogations et vous permettre l'accès à une formation adaptée.

Déborah DINOCHÉAU

06 49 56 89 89

deborah.dinocheau@malus-formation.fr

L'ensemble de notre équipe est mobilisé et formé pour la détection du handicap et l'adaptation de chaque formation.

Certaines formations sont soumises à une visite médicale des permis de conduire, il est nécessaire de nous la transmettre avant l'entrée en formation afin de pouvoir vous proposer les aménagements nécessaires.



CFP MALUS



Suivez notre actualité sur les réseaux sociaux

